ACTUAILES.fr

n°74

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

4 octobre 2017

abonnement gratuit sur actuailes.fr

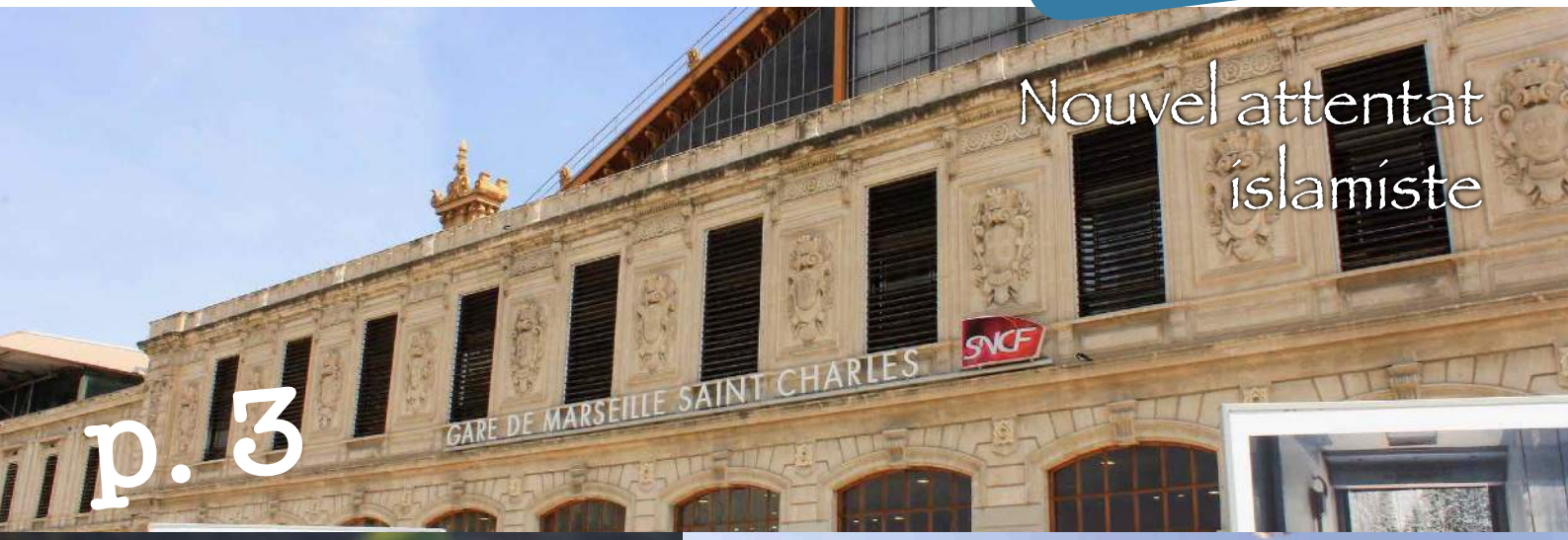

Nouvel attentat islamiste p. 3

p. 4 État d'urgence permanent ?

Kurdes d'Irak Vote historique ! p. 12

p. 16 À l'école maternelle

Gifted (Mary) p. 22

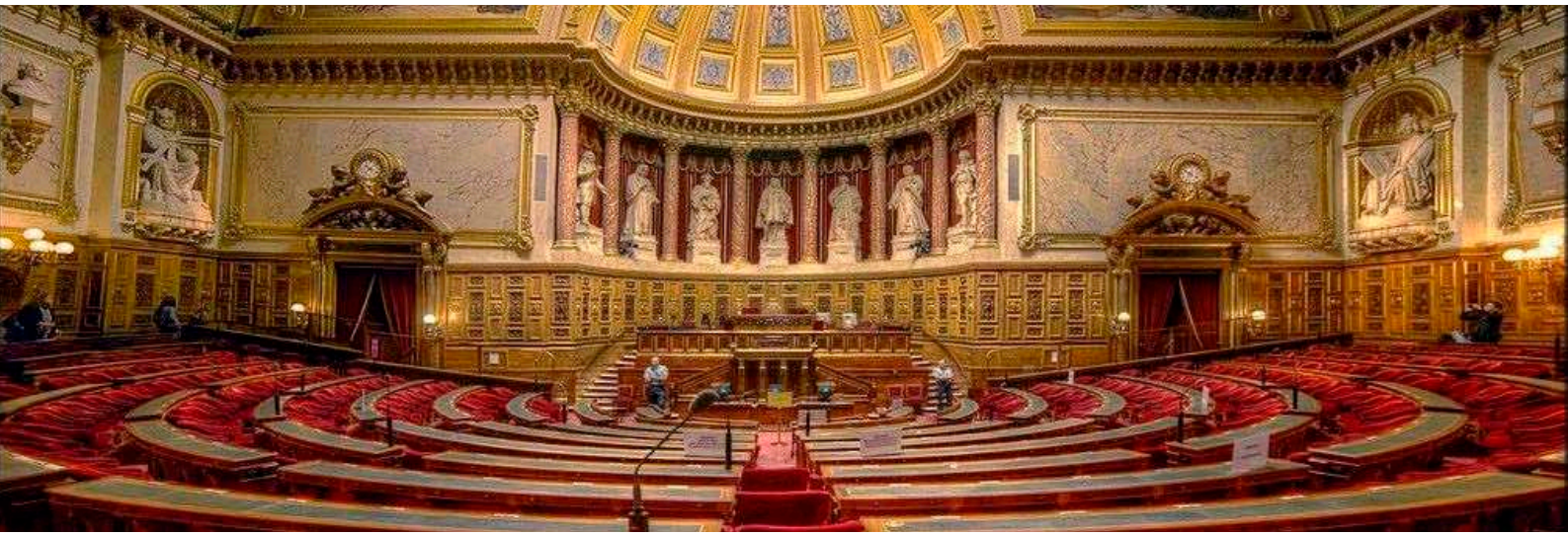

APPRENDRE AVEC L'ACTUALITÉ

Emmanuel Macron perd son pari

Sénatoriales 2017

Contrairement à ce qu'il espérait, Emmanuel Macron n'a pas réussi à remporter suffisamment de sièges au Sénat pour obtenir la majorité au Parlement. Pire, il en perd même quelques-uns.

Comme nous le disions dans le dernier numéro d'*Actuailes*, les élections sénatoriales se sont déroulées dimanche 24 septembre 2017. Et, contrairement à l'Assemblée nationale, qui avait vécu un raz-de-marée de députés *La République en marche* (*LREM*), le Sénat a vu son aile droite se renforcer : sur un total de 348 sénateurs, le parti *Les Républicains* (*LR*) comptent désormais 171 élus alors qu'il en avait 142 auparavant. *A contrario*, le nombre de sénateurs *LREM* a chuté, passant de 29 à 24 sénateurs. La tendance est la même pour le Parti socialiste qui comptent 69 sénateurs, soit 17 de moins qu'avant les élections. Enfin, le *Front national* conserve les 2 sièges qu'il détenait.

> LREM est un mouvement très récent, il dispose de ce fait de très peu de grands électeurs.

Comment expliquer cette défaite pour *LREM*, quelques mois seulement après les succès des législatives ? *LREM* est un mouvement très récent et dispose de ce fait de très peu de grands électeurs (maires, conseillers municipaux, régionaux et départementaux) qui lui soient affiliés et qui votent pour lui. De plus, certaines mesures récentes prises par le gouvernement ont mécontenté les élus locaux : la baisse des crédits accordés aux villes et la suppression d'un impôt (la taxe d'habitation) qui leur permettaient d'augmenter leur budget et ainsi conduire des projets de rénovation. De ce fait, un grand nombre de grands électeurs ont voulu manifester leur désaccord en pénalisant le parti au pouvoir.

Ces résultats sont une mauvaise nouvelle pour le président de la République, qui espérait obtenir une cinquantaine de sénateurs *LREM*. Pour appliquer son programme (voir le dernier numéro) et modifier la Constitution, il aura besoin d'alliances, avec le Centre (le *MoDem* ou l'*UDI*), voire le *Parti socialiste*, mais le parti *LR* a désormais le pouvoir de bloquer une partie des projets de loi au Sénat. ◎

Ce lundi 2 octobre, Gérard Larcher a été élu pour un troisième mandat à la présidence du Sénat.

Nouvel attentat islamiste

Dimanche 1er octobre, deux jeunes filles sont décédées à Marseille après avoir été attaquées à coups de couteau.

Retour sur les faits

Il est 13h45 dimanche quand, devant la gare Saint-Charles de Marseille, un individu armé d'un couteau attaque des passants en criant « *Allah Akbar* ». Tout se passe très vite et deux jeunes filles meurent sous ses coups. L'agresseur est rapidement localisé et un militaire de l'opération *Sentinelle* le blesse mortellement. Une terrible panique règne autour et dans la gare. Le trafic des trains est alors arrêté par précaution. L'attaque est rapidement revendiquée par l'organisation *État islamique*.

Victimes et bourreau

Les victimes sont deux cousines âgées de 20 et 21 ans dont l'une était venue à Marseille fêter son anniversaire. Encore sous le choc, leur entourage les décrit comme deux jeunes filles charmantes et brillantes. L'une d'entre elles était cheftaine de louveteaux-jeannettes au sein du mouvement des Scouts et Guides de France.

Le profil du terroriste commence à être mieux connu. Il s'agirait d'un jeune homme d'une trentaine d'années d'origine tunisienne. Il avait déjà été arrêté de nombreuses fois et n'avait pas le droit de résider en France.

Enfin, il faut noter que le militaire qui a abattu avec beaucoup de sang-froid le terroriste est un réserviste. Ce n'est donc pas un militaire professionnel, mais un Français qui consacre une partie de son temps libre à défendre ses concitoyens au sein de l'armée de Terre.

Une attaque qui aurait dû être évitée ?

La question se pose aujourd'hui, au point qu'une enquête a été demandée par le ministère de l'Intérieur. En effet, le terroriste avait été arrêté pour vol à Lyon deux jours auparavant. Mais il avait été libéré en raison de problèmes administratifs. On apprend également qu'il aurait dû être expulsé de France en 2005. Mais, à cette époque, il avait également été rapidement remis en liberté.

Au moment où la France se dote d'une nouvelle loi afin de mieux lutter contre le terrorisme, cette attaque vient rappeler que nous sommes en guerre. D'ailleurs, une attaque à la bombe semble avoir été déjouée samedi 30 septembre devant un immeuble du XVIe arrondissement de Paris. Plusieurs personnes liées à des mouvements islamistes auraient été arrêtées lundi 2 octobre en banlieue parisienne. ◎

Actuailes s'associe à la douleur des familles et des proches de Laura et Mauranne.

Virginie Terrier

État d'urgence permanent ?

Le marathon législatif voulu par Emmanuel Macron continue et, après la loi Travail, les députés ont dû étudier, cette semaine, une nouvelle loi anti-terroriste qui veut rendre définitif l'état d'urgence[1].

Ce sujet n'est pas nouveau, au contraire ! Depuis les attentats de Paris de 2015, on ne compte plus les mesures qui ont été mises en place pour lutter contre le terrorisme et l'état d'urgence a été prononcé et renouvelé pas moins de six fois !

Emmanuel Macron avait indiqué ces derniers mois que la lutte contre le terrorisme faisait partie de ses priorités. Et, quand on sait que l'état d'urgence doit s'achever le 1er novembre prochain, il était effectivement nécessaire de prévoir « l'après ». C'est donc chose faite avec cette nouvelle loi anti-terroriste.

Avant de rentrer dans le détail de ce que prévoit cette loi, il faut comprendre que l'objectif général du texte est de faire rentrer dans le droit commun des mesures qui ne pouvaient, jusque-là, être prises que dans le cadre de l'état d'urgence, c'est-à-dire de faire en sorte que l'exceptionnel devienne ordinaire.

C'est ainsi que, dès la loi votée, toutes les mesures suivantes pourront être prises sans même que nous soyons en état d'urgence :

– pour les événements ou lieux fréquentés, chaque préfet pourra prendre la décision d'organiser des filtrages et d'instaurer des périmètres de protection ;
– les préfets pourront également prendre la décision de fermer les lieux de culte pendant six mois, s'ils estiment que « des idées », « des propos » ou « des écrits » y sont diffusés dans le but de soutenir le terrorisme ;
– les assignations à résidence deviennent les « assignations individuelles », avec un régime allégé par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Désormais, il sera possible d'obliger une personne à ne pas quitter sa commune (et non son domicile comme avant) et de se présenter dans un commissariat tous les jours et ce, pour une durée maximum d'une année ;
– le préfet pourra organiser des visites durant la journée au domicile de personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec le terrorisme, après avoir obtenu l'autorisation du juge des libertés et de la détention ;
– les services de sécurité auront désormais accès à tous les fichiers des compagnies aériennes, alors que cela était confidentiel jusqu'à maintenant ;

– il sera possible de procéder à des écoutes hertziennes pour détecter des connexions susceptibles de révéler une menace terroriste ;
– les lieux de contrôle aux frontières ou dans les zones de passages comme les gares et les aéroports seront élargis.

Il est déjà prévu que l'efficacité de ces mesures sera évaluée en 2020.

Ce texte été accueilli de façon mitigée par les forces d'opposition. Si *France Insoumise* et Jean-Luc Mélenchon dénoncent un projet de loi liberticide, *Les Républicains*, quant à eux, lui reprochent au contraire de ne pas aller assez loin et d'être peu clair.

Gageons de toute façon que nous n'avons pas fini de parler de la lutte anti-terroriste et que, même après le vote de la loi, le débat refera fréquemment surface au gré de l'actualité malheureuse des attentats.

1. Pour comprendre l'état d'urgence, relisez *Actuailes* nos 43 et 66.

La police parisienne déménage !

Vendredi 29 septembre 2017, la police judiciaire parisienne a définitivement quitté son siège historique, le 36, quai des orfèvres, à deux pas de la cathédrale Notre-Dame de Paris, où elle était installée depuis 1913. Les principaux services, comme « la Crim' » (la brigade chargée des affaires criminelles) ou « les Stups » (la brigade chargée des affaires de stupéfiants, c'est-à-dire la drogue), occupent désormais de nouveaux locaux dans le XVIIe arrondissement de Paris, au 36, rue du Bastion, non loin du boulevard périphérique.

LES CHIFFRES DE LA QUINZAINE

D'après des scientifiques anglais, il y a

43 252 003 274 489 856 000[1]

configurations différentes possibles du *Rubik's Cube*. Selon eux,

20

mouvements (seulement) suffisent pour résoudre ce fameux casse-tête.

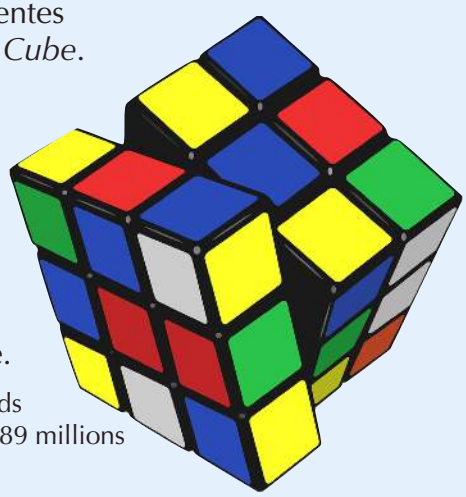

1. 43 trillions 252 billiards 3 billions 274 milliards 489 millions 856 mille.

La tour Eiffel a été visitée par

300 millions

de personnes depuis sa construction en 1889. Il s'agit du quatrième site le plus visité par les touristes dans la capitale, après la cathédrale Notre-Dame, le Sacré-Cœur de Montmartre et le musée du Louvre. En 2016, elle a accueilli

5,8 millions

de visiteurs.

En France,

3

millions

de vélos ont été vendus en 2016. Cela représente **8 219** vélos vendus par jour, soit **6 par minute** !

Anne-Sophie Biclet

PMA pour toutes

Un choix très grave, un enjeu immense

Dans les promesses de campagne du président Macron figurait le projet d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes seules et aux couples de femmes homosexuelles. Le Premier ministre vient de confirmer que ce projet sera présenté aux députés au cours de l'année 2018. S'il est accepté, il s'agira d'un choix fondamental pour la société : pourquoi ?

La PMA est l'ensemble des techniques médicales qui permettent à la femme d'un couple souffrant de stérilité d'être enceinte. Elle a pour but de rapprocher les gamètes (ovule et spermatozoïdes), là où un problème médical l'empêchait. Cela peut se faire dans le corps de la femme (insémination artificielle de spermatozoïdes) ou bien dans un tube à essai (fécondation *in vitro*, FIV) avant de réimplanter les embryons dans le corps de la femme. C'est donc un soin accessible aux couples en âge d'avoir des enfants, pour répondre à une « maladie », et dans ce cadre remboursé par la Sécurité sociale. La loi autorise que l'ovule ou les gamètes viennent d'une personne anonyme extérieure au couple (un donneur), dont l'enfant ne connaîtra jamais l'identité.

En autorisant que ces techniques soient appliquées pour des couples de femmes homosexuelles ou des femmes seules, on admet plusieurs choses qui, inscrites implicitement dans la loi, changeront profondément la société :

– On affirme qu'être père ou mère est uniquement une question d'intention : on sépare définitivement la filiation biologique de la maternité/paternité dans la société ; une femme pourra être déclarée mère par volonté de l'être sans avoir de lien corporel avec l'enfant, et l'homme ayant été à l'origine de la vie de l'enfant ne sera pas père et n'existera pas dans sa vie.

– On affirme qu'un père n'est pas nécessaire pour construire un enfant. Là où un père, même « adoptif » en cas de don de sperme ou d'adoption, l'accompagnait jusqu'ici auprès de la mère, on affirme désormais qu'il est inutile.

– On affirme que le fait d'avoir un enfant est un droit que l'État peut donner : il ne s'agit plus du fruit d'une relation entre deux personnes, même ayant nécessité une aide technique (et la question du donneur était déjà problématique car elle s'éloignait aussi du soin), mais que les femmes ont le droit d'être enceintes si elles le souhaitent et que l'État doit leur fournir dans ce cas des spermatozoïdes, ce « service » étant payé par la société. L'enfant devient donc « objet de droit », selon la loi, on le possède si on le souhaite. Et l'État décide.

On affirme tout cela alors que nous savons, sans AUCUN doute, que l'enfant est toujours issu d'un homme et d'une femme, que l'hérédité psychologique, physiologique (du corps) et affective (des sentiments), indissociables sans souffrance, sont un socle fondamental de la croissance de l'enfant, et que l'enfant, en tant qu'être humain, ne devrait être que sujet de droit (il a des droits, il n'est pas un droit). Et enfin on demande à la médecine de « fabriquer » des enfants sur demande. Voulons-nous vraiment cela ?

Mikaël de Talhouët

La réforme du Code du travail

Le président de la République a mis en scène cette réforme du Code du travail par la signature des ordonnances à L'Élysée, accompagné de son Premier ministre et de sa ministre du Travail. Une image forte pour un enjeu déterminant de son quinquennat.

L'événement pourrait faire date dans l'histoire du quinquennat d'Emmanuel Macron. La signature le 22 septembre et la publication au Journal officiel dès le lendemain des cinq ordonnances, visant à réformer le Code du travail, a été en effet abondamment relayé par les médias, à quelques heures d'une mobilisation sociale contre l'application de ces ordonnances, mobilisation appelée à durer.

Faisant suite à la loi Travail de 2016 (*cf. Actuailes* n° 54), ces dispositions réglementaires ont pour objectif, selon le pouvoir exécutif, de renforcer la compétitivité des entreprises à travers une plus grande flexibilité accordée à la fois au salarié et à l'entreprise. Cette souplesse a pour cadre essentiellement le dialogue social[1] et les modalités liées au recrutement et au licenciement du salarié.

Sur les cent soixante pages qui composent ces ordonnances, certains points sont à retenir, car ils font l'objet d'une critique sévère par de nombreux syndicats et membres de l'opposition, le député Jean-Luc Mélenchon et son parti *La France Insoumise* en tête. Notamment celui concernant les indemnités prud'homales à verser au salarié par l'entreprise dans le cas d'un licenciement abusif. Si le montant de ces indemnités augmente par rapport à ce que prévoit la réglementation actuelle, le salarié pourra obtenir au maximum vingt mois de salaire après trente ans de présence dans l'entreprise. Le seuil de ces indemnités est, par ailleurs, plus bas pour les entreprises de moins de onze salariés.

Autre point qui mécontente les syndicats, celui portant sur la négociation entre la direction et les instances représentatives. Ce procédé ne nécessitera pas la présence d'un représentant syndical pour les entreprises de moins de cinquante salariés. Les conditions de licenciement sont elles aussi modifiées. Par exemple, une entreprise dont la filiale française est déficitaire, mais qui fait du profit dans un autre pays, pourra voir sa décision de lancer un plan social légitimée.

Si elles entrent en vigueur, ces ordonnances devront, pour être inscrites dans la loi, être ratifiées par le Parlement. Le débat parlementaire devrait débuter au cours de la semaine du 20 novembre. ◎

1. Le dialogue social est caractérisé par les discussions et négociations conduites par la direction de l'entreprise et les représentants du personnel (délégués du personnel, syndicats) autour des intérêts, des droits et des devoirs de chacune des parties.

Karl-Wilhelm von Lüneth

Alice Weidel et Alexander Gauland, les deux chefs de file pour l'AfD.

Un tournant politique en Allemagne

Le parti d'Angela Merkel est arrivé en tête le 24 septembre pour la quatrième fois consécutive. Mais avec une certaine fragilité. C'est surtout l'entrée au Parlement allemand du parti *Alternativ für Deutschland (AfD)* qui marque les esprits et révolutionne le paysage politique allemand.

La CDU/CSU en perte de vitesse

Cette union chrétienne démocrate qui est traditionnellement le poids lourd de la politique allemande accuse une véritable perte de vitesse en concédant presque soixante-cinq sièges au *Bundestag* – l'Assemblée fédérale allemande qui siège à Berlin.

Le système électoral allemand impose à chaque électeur de voter pour un représentant local dans son *Land* – comparable à une région française – et de voter également pour l'un des partis représentés au niveau fédéral au *Bundestag*.

Ce système ne donne quasiment pas de majorité à un seul parti, mais impose au parti arrivé en tête des élections de faire des alliances avec d'autres partis afin d'obtenir une majorité à l'assemblée.

Le *Sozialdemokratische Partei Deutschlands (SPD),* emmené par Martin Schulz, perd près de quarante sièges parlementaires. C'est le pire résultat de ce parti depuis la fin de la guerre et son chef annonce qu'il siègera dans l'opposition et non dans la grande coalition.

> C'est la première fois depuis 1945 qu'un parti de Droite nationaliste et eurosceptique fait son entrée au Bundestag.

La percée de l'*AfD* traduit une (r)évolution politique en Allemagne

Pour la première fois depuis 1945, un parti de Droite nationaliste et eurosceptique fait son entrée au *Bundestag*. Et une entrée remarquée puisqu'il gagne quatre-vingt-quatorze sièges d'un coup et devient ainsi le troisième parti politique d'Allemagne ! C'est donc une petite révolution pour ce pays qui est traditionnellement assez modéré politiquement. Les analystes expliquent ce score par un discours anti-migrants tenu par *AfD* qui a séduit de nombreux Allemands en particulier dans les États de l'Est.

De nombreuses personnalités politiques ont qualifié ce résultat de retour des nazis au Parlement pour sensibiliser la population au danger que représente, selon eux, ce parti.

C'est donc dans ce contexte incertain que la chancelière allemande doit mener les négociations avec les autres partis pour aboutir vraisemblablement à une coalition dite « jamaïcaine », noire-jaune-vert, couleurs traditionnelles des partis CDU/CSU, FDP (le parti libéral démocrate) et écologistes. ◎

Karl-Wilhelm von Lüneth

Déchirure espagnole

Depuis plusieurs semaines, la situation se tend en Espagne entre le gouvernement et la Catalogne. En effet, cette dernière a organisé – en dépit de l'interdiction des autorités nationales – un référendum d'autodétermination pour son indépendance.

La Catalogne : une province riche et stratégique

C'est une région au cœur de l'Europe qui représente près de 20 % de la richesse produite en Espagne et qui cherche à obtenir son indépendance. En effet, la Catalogne compte 7 millions d'habitants, soit 17 % de la population espagnole, de grandes villes dont Barcelone, et elle partage avec la France une partie des Pyrénées.

En Espagne, chaque province jouit d'un statut de communauté autonome. Parmi lesquelles, outre la Catalogne, on trouve l'Andalousie au Sud, l'Aragon ou encore la Castille au centre. Mais, depuis 2009, la Catalogne a souhaité conférer à son statut d'autonomie un principe de réalité nationale et exister en tant que nation.

Mais qu'est-ce qu'une nation ?

C'est une communauté d'hommes et de femmes unis par des racines historiques, culturelles et linguistiques communes, vivant dans le même pays et dirigé par un gouvernement.

C'est un peu le cas de la Catalogne : son peuple parle catalan – une langue différente de l'espagnol –, dispose d'une aire géographique délimitée, partage la même culture et a un gouvernement.

C'est d'ailleurs ce gouvernement qui a décidé de proposer l'indépendance par référendum à sa population.

Au terme de la consultation populaire qui s'est tenue dimanche dernier, 90 % des Catalans se sont prononcés en faveur de l'indépendance de leur province. Mais, en réalité, moins de la moitié des Catalans s'est exprimée. Il paraît donc difficile dans ces conditions de proclamer l'indépendance comme le laissait entendre le président de la province. Le pouvoir espagnol, quant à lui, ayant interdit ce référendum, n'en reconnaît pas le résultat. Et tente de remettre la Catalogne dans le droit chemin.

Carles Puigdemont[1] en appelle désormais à l'Europe pour l'appuyer dans sa démarche de reconnaissance et, menaçant d'une grève générale en Catalogne, il s'engage dans un bras de fer avec Madrid.

1. Homme politique espagnol, membre du Parti démocrate européen catalan.

Julien Magne

Tensions USA-Corée

Arnaud Mepoint

La crise entre les États-Unis et la Corée du Nord a pris un nouveau tournant le 19 septembre 2017. En effet, le président américain Donald Trump a tout d'abord menacé de « détruire totalement la Corée du Nord ». Puis il a affublé le dirigeant coréen, Kim Jung Un, du surnom de *Rocket Man* (ou homme fusée).

Origines de la crise

De 1950 à 1953, la Corée a connu une terrible guerre qui n'est officiellement toujours pas terminée. Elle a opposé la Corée du Nord – et ses alliés communistes (Chine et Union soviétique) – à la Corée du Sud et ses alliés (États-Unis, Canada, France…). Les morts furent nombreux : 1 million de militaires et 2 millions de civils. Depuis, le pays est divisé en deux et séparé par une frontière fortifiée. Les États-Unis ont toujours soutenu la Corée du Sud et près de 30 000 militaires américains y sont présents. Les relations politiques se sont tendues après que la Corée du Nord a testé des bombes atomiques. Ce qui inquiète le plus ses voisins, Japon et Corée du Sud, c'est le développement de missiles capables de transporter ces bombes et pourquoi pas de menacer un jour les États-Unis ou l'Australie.

Menaces et tensions

Les États-Unis ont donc récemment fait monter la pression. De l'argent nord-coréen a été bloqué dans des banques au motif qu'il servait à financer le programme atomique. Des avions militaires ont approché la Corée du Nord et les déclarations américaines ont été très dures. Les Nord-Coréens y ont répondu fermement et ont accusé les États-Unis de leur avoir déclaré la guerre. Ils ont menacé d'abattre des avions américains qui s'approcheraient trop près de leur pays.

Vers une solution diplomatique ?

Même si aucune issue n'est à exclure, le risque de guerre semble faible. En effet, elle serait terrible et nul n'y a intérêt. Il faudrait donc que chaque camp donne des signes de bonne volonté : fin des tirs de missiles pour les Nord-Coréens et fin des vols d'avions militaires pour les Américains. Puis que le dialogue commence, ce qui sera sûrement difficile. La bonne volonté des deux dirigeants sera déterminante. ◎

Le savais-tu ?

Des Français ont participé à la guerre de Corée au sein d'un bataillon de volontaires. Les combats furent terribles. Il y eut 269 morts et 1350 blessés dans ses rangs. Le bataillon a remporté de belles victoires, comme celle de Crèvecœur, et a reçu de nombreuses décorations pour ses mérites.

Terrible fusillade à Las Vegas

Dimanche 1er octobre dans la soirée, un tireur a pris pour cible un concert. Le bilan est terrible : plus de cinquante morts et cinq cents blessés. L'attaque aurait été revendiquée par *L'État islamique*, mais le FBI ne confirme pas pour le moment.

Sacha Balbari

Vers une partition du Cameroun ?

Dimanche 1er octobre, la tension est à nouveau montée d'un cran dans les régions anglophones du Cameroun.

Les groupes séparatistes anglophones ont symboliquement déclaré l'indépendance de leurs régions et la création d'un nouveau pays, l'Ambazonie. Des groupes d'activistes ont tenté, parfois avec succès, de hisser des drapeaux « ambazoniens » aux emplacements symboliques tels que les mairies ou les préfectures. D'autres groupes ont attaqué un commissariat dont les gendarmes, en sous-effectif, ont ouvert le feu sur les assaillants. Les forces de l'ordre ont chargé les manifestants et plusieurs morts sont à déplorer.

Le président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, est sorti de son silence habituel pour appeler à l'unité et condamner les violences. Les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun sont le théâtre d'une agitation grandissante depuis les premières grèves des enseignants anglophones à la rentrée 2016. La gestion à la fois attentiste et répressive de la crise par le pouvoir en place a exacerbé le ressentiment des populations, transformant une crise sociale en crise politique et sécessionniste.

Le saviez-vous ?

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale à majorité francophone, mais dont deux régions sont anglophones. En effet, à l'origine, le « Kamerun » était une colonie allemande que la France et la Grande-Bretagne se sont partagée à la défaite allemande de 1918. Lors de l'indépendance, une partie du « Cameroon » anglais a choisi de rejoindre le Cameroun francophone, l'autre partie préférant rejoindre le Nigeria voisin. Cette réunification fut officialisée un… 1er octobre 1961. On comprend mieux, alors, pourquoi les séparatistes ont choisi cette date anniversaire pour déclarer leur indépendance.

Le Tchad rejoint la liste noire des États-Unis

Donald Trump a dévoilé dimanche 24 septembre une nouvelle liste de pays dont les ressortissants sont désormais interdits d'entrée aux États-Unis. La présence du Tchad sur cette liste, à côté de la Syrie, de la Libye ou de la Corée du Nord, a surpris plus d'un spécialiste.

En effet, le Tchad est connu pour sa forte implication dans la lutte armée contre l'islamisme au Sahel. On se souvient de l'aide essentielle fournie à l'armée française par l'armée tchadienne lors de l'opération *Serval* au Mali en 2013. Aujourd'hui encore, 5 000 soldats de l'armée tchadienne combattent les islamistes de *Boko Haram* dans le bassin du lac Tchad.

Enfin, l'armée tchadienne est une composante structurante de la future force panafricaine du G5 Sahel (qui regroupe la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad) qui entend lutter contre les réseaux islamistes dans les confins désertiques du Sahel.

Malgré cette décision controversée, les États-Unis demeurent l'un des premiers partenaires du Tchad et entendent le rester. La diplomatie d'Idriss Déby est actuellement à la manœuvre pour tenter de lever l'embargo.

Kurdes d'Irak

Vote historique !

Le Kurdistan d'Irak a organisé le 25 septembre un référendum pour savoir si les Kurdes étaient favorables à l'indépendance. Le « oui » l'a emporté à 92 %.

Le Kurdistan est une région autonome d'Irak. Elle possède son armée, sa justice, sa langue, son gouvernement. Mais elle fait partie de l'Irak. De ce fait, elle est soumise aux lois de Bagdad (capitale de l'Irak).

Pourtant, depuis près d'un siècle, les Kurdes d'Irak (5 millions de personnes) souhaitent devenir une nation à part entière. Ce référendum est donc historique. La prochaine étape sera une déclaration d'indépendance de la part des autorités d'Erbil (capitale du Kurdistan). Mais ce geste pourrait signifier la fin du projet kurde d'indépendance.

En effet, Bagdad s'y oppose. Le Kurdistan est une région riche de l'Irak. Pour faire pression sur Erbil, Bagdad a déclaré ce référendum illégal, a fermé l'espace aérien kurde (presque plus aucun avion international ne décolle ou n'atterrit à Erbil), et organise des exercices militaires près de cette région pour intimider les Kurdes.

L'Iran et la Turquie s'opposent eux aussi à l'indépendance du Kurdistan irakien. Ces deux pays sont confrontés aux revendications d'indépendance de leurs propres communautés kurdes. L'Iran et la Turquie craignent que les Kurdes iraniens et turcs prennent exemple sur les Kurdes d'Irak. Dès lors, pour faire pression sur Erbil, Téhéran (capitale de l'Iran) a décidé de suspendre tout échange pétrolier avec le Kurdistan. La Turquie a menacé de faire de même. Or, le projet d'indépendance des Kurdes d'Irak ne peut fonctionner que si les exportations de pétrole vers la Turquie se poursuivent.

A voté !

En définitive, l'avenir du Kurdistan repose sur la réaction des Turcs et un laisser-faire de Bagdad. Ce ne sera probablement pas le cas…

Des champignons dans mon rosé ?

Le dernier numéro d'*Actuailes* nous a présenté les étapes de la transformation du raisin en vin. Nous nous intéressons aujourd'hui plus particulièrement à la fermentation.

La fermentation, *késako* ? C'est l'étape par laquelle le glucose (sucre) contenu dans le jus de raisin est transformé en éthanol (alcool). L'homme fabrique du vin depuis des millénaires, mais les molécules et les différentes étapes chimiques de cette transformation n'ont été décrites qu'au XIXe siècle par Louis Joseph Gay-Lussac. Alors qu'est-ce qui permet que la transformation ait lieu ? Et comment la maîtriser ?

Louis Pasteur et d'autres chimistes se sont penchés sur le sujet et ont découvert que les acteurs de cette réaction sont de minuscules champignons appelés levures. Elles tirent leur énergie du sucre et ont la particularité de le transformer soit en dioxyde de carbone et en eau, si elles ont beaucoup d'oxygène à disposition ; soit en éthanol, si elles n'en ont pas. Ainsi, en enfermant le jus de raisin et les levures dans des cuves hermétiques, on prive les levures d'oxygène et on les force à produire de l'alcool.

C'est ce qui se passe durant la fermentation avant le vieillissement du vin. La durée est variable, car elle dépend de beaucoup de facteurs. D'abord de la concentration de levures dans le jus : elles y sont naturellement présentes, mais on peut en ajouter, dans une certaine limite. De même, la température joue un rôle important : on essaie aujourd'hui de la garder proche de 25 °C. Enfin, l'alcool produit par les levures est aussi nocif pour elles à trop forte concentration. C'est ce qui explique pourquoi les boissons fermentées ne dépassent que rarement 14 degrés d'alcool. Au-delà, d'autres méthodes sont utilisées.

Contrôler la transformation de jus de raisin en vin est donc tout un art. Et ce n'est pas le seul domaine d'activité dans lequel nous nous servons des levures : elles sont aussi utilisées pour faire lever le pain, pour conserver les yaourts ou donner son goût à la choucroute. D'incroyables micro-organismes, donc !

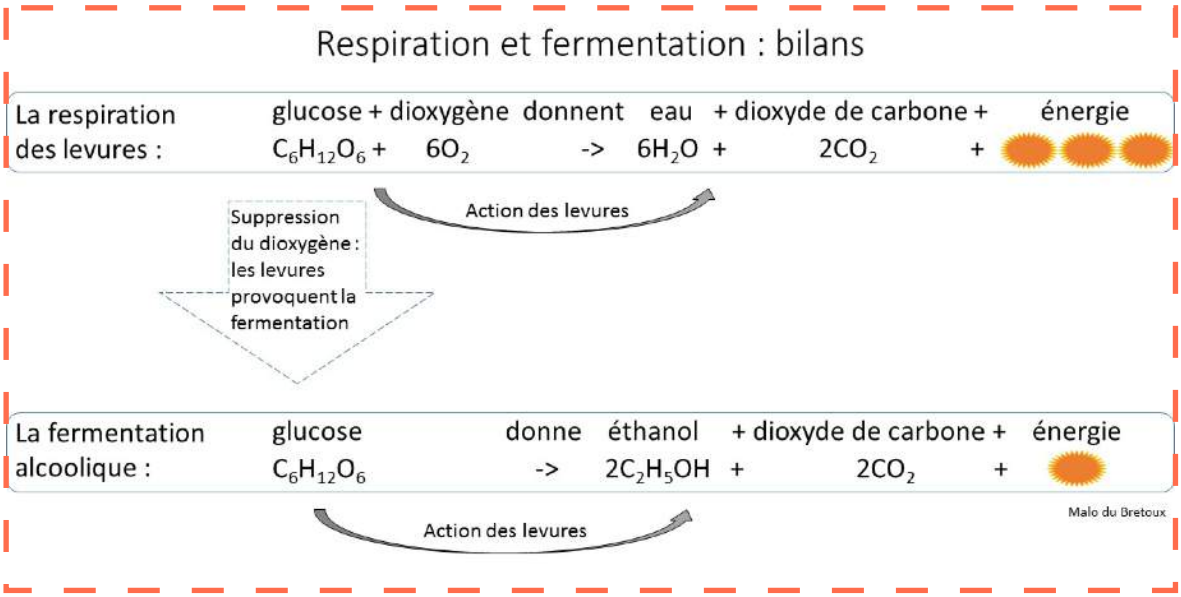

Père Albert-Marie Crignon, FSVF

Les cinq fruits du Rosaire

Le saint pape Jean-Paul II aimait dire à propos du Rosaire : « C'est ma prière préférée ». Il lui a consacré une lettre apostolique, intitulée *Rosarium Virginis Mariæ*. Puisque nous abordons le mois d'octobre, consacré à Notre-Dame du Rosaire, n'hésitons pas à lire ce texte d'un grand serviteur de la Vierge Marie et demandons-lui : quels fruits spirituels pouvons-nous retirer du Rosaire ? Il y en a cinq, nous dit-il : autant que les doigts de la main et que les lettres qui forment le nom béni de Marie.

M : en priant le Rosaire, nous faisons d'abord **M**émoire, avec Marie, des mystères de la vie, de la mort et de la résurrection de son Fils. Si l'Écriture répète souvent « souviens-toi », « n'oublie pas », c'est qu'à l'égard des bienfaits de Dieu nous avons la mémoire courte. Le Rosaire nous guérit de notre amnésie spirituelle.

A : en disant le Rosaire, nous **A**pprenons les mystères du Christ sous la conduite de la meilleure des éducatrices : sa propre mère, celle qui l'a le mieux connu, à la fois sur le plan humain et sur le plan surnaturel. Dire le Rosaire, c'est se mettre à l'école de Jésus par Marie.

R : en récitant le Rosaire, nous acquérons peu à peu la **R**essemblance de Jésus et de Marie, d'une manière simple et suave, par une sorte de fréquentation amicale. Le Rosaire est une conversation sur la terre avec le meilleur et le plus fidèle des amis, celui dont la fréquentation nous rendra heureux pour l'éternité.

I : dans le Rosaire, nous ne faisons pas que méditer et louer. Nous **I**ntercédons aussi auprès de notre Père du Ciel, par les mérites de son Fils, en nous appuyant sur Marie, la « Toute-Puissance suppliante ». Le Rosaire est l'arme des grandes victoires de l'Église, comme autrefois à Lépante. Il est des grâces qui ne s'obtiennent que par le Rosaire. Pour faire reculer les guerres, convertir les pécheurs, délivrer les âmes du purgatoire, disons-le encore et encore.

E : enfin, le Rosaire est un puissant moyen pour **É**vangéliser, surtout quand nous le récitons en commun. Tous ne sont pas appelés à prêcher, mais par le Rosaire, les chrétiens s'édifient les uns les autres et attirent les grâces qui ouvrent les âmes à la prédication.

M comme « mémoire », **A** comme « apprendre », **R** comme « ressembler », **I** comme « Intercéder », **E** comme « évangéliser ». Tu as compris, n'est-ce pas ? Alors, saisis ton chapelet et qu'il ne te quitte plus jusqu'à ce que se lève pour toi « l'étoile du matin », annonciatrice du Jour sans fin. ◎

La mort de Marie-Antoinette

Le destin sanglant d'une reine de France…

Le temps de l'insouciance…

Dernier enfant de l'empereur d'Autriche François Ier, Marie-Antoinette de Habsbourg naît à Vienne en 1755. Elle est destinée à épouser un prince de France pour sceller la réconciliation des deux pays après des siècles d'opposition guerrière. Le roi Louis XV, en dépit d'oppositions tenaces tant est grande en France la détestation de l'Autriche, décide de la donner en mariage à son petit-fils Louis-Auguste, futur Louis XVI. Elle quitte à 15 ans l'Autriche et sa famille pour un pays inconnu où l'attend un destin tragique…

Le 16 mai 1770, son mariage est célébré à Versailles. Son charme et sa jeunesse gagnent vite le cœur de tous. Mais ces jours de fêtes sont marqués par un drame : lors d'un feu d'artifice, une bousculade entraîne la mort de cent trente-deux personnes, piétinées par la foule. D'aucuns verront là un funeste présage de ce qui attend la France et les jeunes époux royaux.

La petite princesse s'ennuie et supporte difficilement la sévère étiquette de la cour. Elle s'évade alors dans les jeux et les divertissements. Lorsqu'en 1774 Louis XV meurt, le mari de Marie-Antoinette devient le roi Louis XVI et elle est loin de prendre la mesure du rôle qu'elle doit tenir : la reine de 20 ans continue à s'étourdir dans les plaisirs, s'attirant de solides rancunes…

Le temps des responsabilités…

En 1778, Marie-Antoinette donne naissance à Madame Royale, sa fille aînée, puis viendra le premier dauphin, qui mourra à la veille de la Révolution, et enfin le deuxième dauphin, futur Louis XVII. Marie-Antoinette se montre une mère très attentive et aimante.

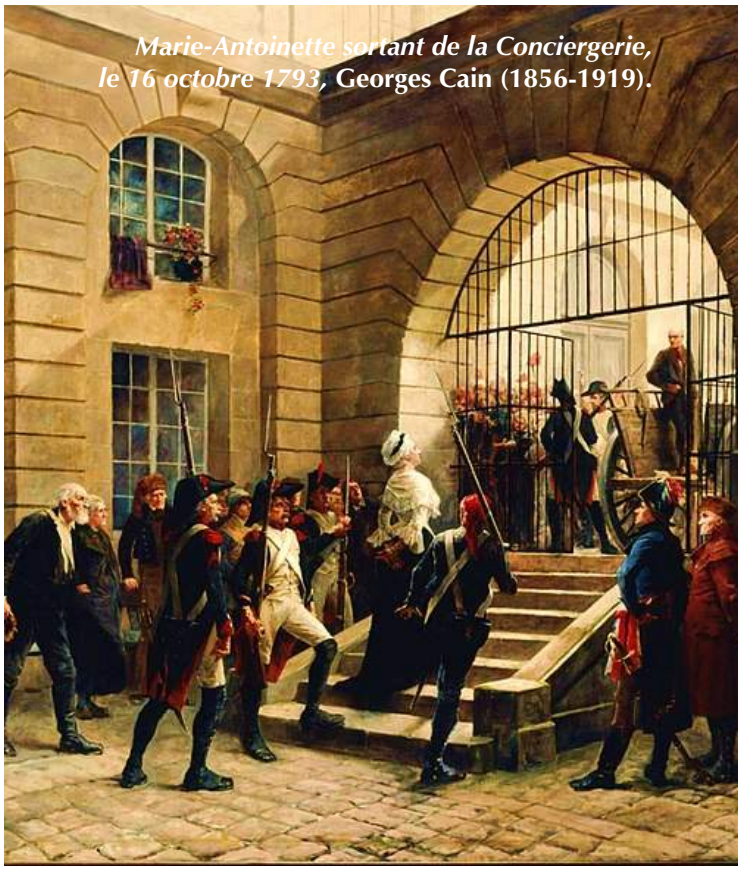

Marie-Antoinette sortant de la Conciergerie, le 16 octobre 1793, Georges Cain (1856-1919).

Quand la Révolution éclate, elle devient le symbole de l'absolutisme à abattre. Les journées révolutionnaires, la confrontation avec une populace manipulée et hargneuse lui font prendre conscience de la gravité des événements. La jeune reine insouciante fait alors preuve d'une grande fermeté. Elle organise la fuite du roi à Varennes, tentative qui échoue finalement.

Le temps du martyre…

Après l'arrestation puis l'exécution de son mari, Marie-Antoinette est incarcérée avec leurs enfants à la Conciergerie. Son fils, le petit roi Louis XVII, lui est enlevé et elle est traduite devant le tribunal révolutionnaire. Elle est accusée d'avoir entretenu des liens avec l'Autriche, à qui la France révolutionnaire a déclaré la guerre. Des magistrats sans honneur inventent les crimes les plus odieux : « L'Autrichienne » doit mourir…

Et le 16 octobre 1793, la reine part pour l'échafaud, avec une très grande dignité et un courage admirable. En montant vers la guillotine, elle marche sur le pied du bourreau : « Je vous demande excuse, Monsieur, je ne l'ai pas fait exprès », lui dit-elle avec délicatesse. Ainsi mourut la reine martyre… ◎

À l'école maternelle

Voilà un métier qui est sans cesse d'actualité et qui rend jeune à jamais. Portrait d'une super maîtresse qui déborde d'amour pour ses élèves.

Pouvez-vous nous présenter votre métier ?

Je suis maîtresse d'école, *alias* institutrice, *alias* enseignante, *alias* professeur des écoles ! Ma mission, si je l'accepte, est de préparer les enfants de maternelle à devenir « élèves » dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Je ne parle pas d'une école rutilante à la pointe de la technologie, mais d'un cadre attentif, bienveillant et exigeant à la fois. L'enfant doit découvrir le plaisir d'apprendre et de devenir autonome sous le regard protecteur de l'adulte.

Je travaille avec six enfants de petite section et vingt-deux de moyenne section dans une école de huit classes.

Quelles sont les dons particuliers ou les qualités qui sont importantes pour l'exercer ?

Il est fort conseillé, pour enseigner en maternelle, d'être d'un tempérament patient, intuitif. Savoir travailler en équipe est également nécessaire.

Il faut posséder une souplesse de corps et d'esprit… La terre est basse pour refaire les lacets ! Faculté d'adaptation et polyvalence sont aussi les bienvenues.

Qu'aimez-vous le plus dans votre métier ?

Assister aux progrès dans le « vivre et travailler ensemble » semaine après semaine. Sentir quand l'enfant dépasse le stade où le regard de l'adulte n'est plus nécessaire pour qu'il aboutisse dans un travail et qu'il ressente de la fierté devant ce qu'il a accompli.

Je déteste quitter « mes enfants » début juillet, même si je m'y prépare psychologiquement dès le mois de juin !

Quels sont les moyens (études, expérience, tempérament) dont il faut disposer pour faire votre métier ?

En 1987, il fallait valider un DEUG pour enseigner. À présent, il faut un Master II pour passer le concours.

Quels conseils donneriez-vous à un jeune motivé pour suivre votre voie ?

Bien se renseigner sur la réalité d'une classe. Faire des stages en école pour vivre des expériences concrètes. Il est difficile parfois de passer toutes ces années d'études à « recevoir » un enseignement, puis de se retrouver face à trente enfants qui attendent tout de vous… avec la pression des parents d'élèves en arrière-plan.

Bien réaliser qu'il y a le temps de travail avec les enfants ET le temps après la classe. Certains médias renvoie une image édulcorée du métier en évoquant des journées de six heures et des vacances toute l'année…

Dernier conseil : Foncer ! C'était ma trentième rentrée en septembre. Je n'ai pas vu le temps passer !

Dans une école, dans une classe, il y a des jours de fatigue, de découragement, des frictions, des doutes. Il y a aussi de vrais moments de joie et de partage, des éclats de rire, des échanges précieux et une plaisante émulation intellectuelle…

CONCOURS

Vous voulez en savoir plus sur la police ? Tentez à présent de gagner ***Le Petit Quizz de la police nationale***, de **Grégoire Thonnat**, en répondant aux questions suivantes :

– Quelle devise peut-on lire sur le drapeau de la police nationale ?
– Quand le premier feu rouge est-il installé en France?
– Que signifie l'acronyme CRS ?

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses.
À vous de jouer !

À envoyer à concours@actuailes avant le 14 octobre !!!

Sophie Roubertie

© The Norton Simon Foundation

Carte d'identité de l'œuvre

Date : peint vers 1622-1625
Taille : 120 cm × 96,8 cm
Technique : Huile sur toile
Lieu d'exposition : *The Norton Simon Foundation*, Pasadena (Californie, États-Unis)

Portrait d'Anne d'Autriche, reine de France

Pierre Paul Rubens (1577-1640)

Rubens représente ici Anne d'Autriche, reine de France et épouse du roi Louis XIII. Elle deviendra la mère du futur Louis XIV. Le peintre, apprécié dans l'Europe entière pour ses qualités d'artiste, mit aussi ses nombreux voyages à profit pour des actions diplomatiques entre les cours d'Europe. On a ainsi pu l'appeler « le prince de la peinture et le peintre des princes ».

Le fond noir, sans aucun décor, sert d'écrin à ce portrait d'apparat[1], dans lequel la reine porte une somptueuse tenue, celle du sacre. La couronne nous rappelle ce moment très particulier dans la vie de la reine et du royaume de France.

Le peintre nous donne à voir une grande précision dans les détails. Les matériaux utilisés sont les plus beaux et les plus coûteux qui existent à l'époque. La robe est faite d'une luxueuse étoffe de soie bleue, brodée de fleurs de lys en fils d'or, symbole de la royauté

Sophie Roubertie

française. Un manteau du même tissu, doublé de fourrure d'hermine (la fourrure la plus précieuse) comme l'étaient les manteaux royaux, couvre la robe.

Le plastron[2] est aussi recouvert de fourrure d'hermine. Comme les manches, il est orné de perles et de pierres précieuses. Une grande croix est placée sur la poitrine. Le large col et les revers de manches sont faits de fine dentelle. Les bijoux, bracelets, collier et boucles d'oreilles sont en perles, symbole de pureté.

C'est vers le spectateur que la reine tourne son regard. Rien ne nous laisse deviner ses sentiments : elle exprime avant tout la majesté de sa position.

1. Le portrait d'apparat ou portrait de cour représente un roi, une reine ou un personnage important, en insistant sur le pouvoir de cette personne plus que sa personnalité, en soignant particulièrement les vêtements et accessoires.
2. Plastron : pièce de vêtement qui recouvre la poitrine.

Rubens Portraits princiers

Exposition au musée du Luxembourg *jusqu'au 14 janvier 2018*

Les petits plus pour les familles :

– Un parcours famille est disponible gratuitement à l'accueil.
– Un livre-jeu est distribué aux visiteurs pour apprendre en s'amusant.
– L'application mobile « Parcours magique – Rubens », permet, après un téléchargement gratuit, de suivre un jeu de piste à l'intérieur de l'exposition en réalité augmentée et de profiter de contenus complémentaires sur des œuvres choisies.

museeduluxembourg.fr

UN ZESTE DE SAGESSE

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Sénèque, Lettres à Lucilius (Ier siècle)

Valérie d'Aubigny

Le passeur

de Lois Lowry

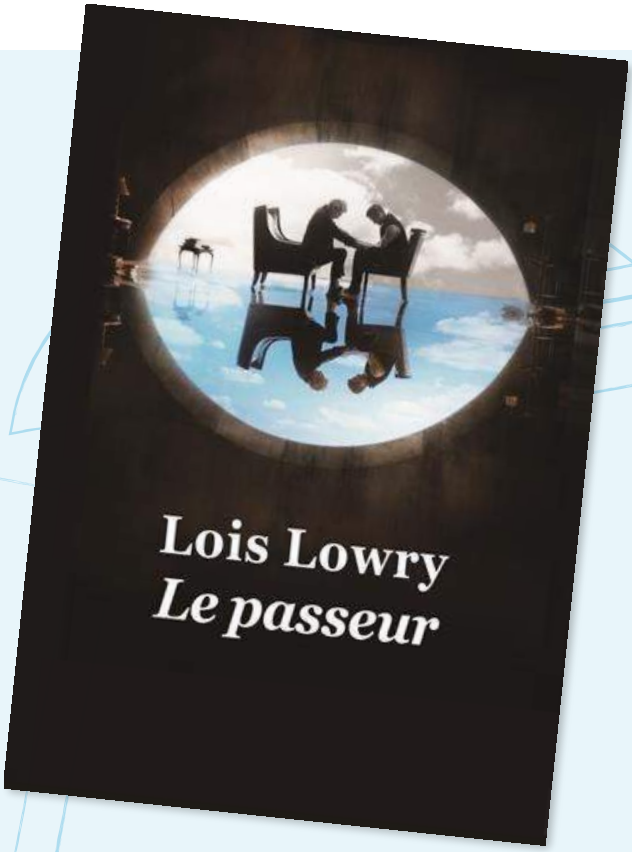

Traduction de Frédérique Pressmann
École des Loisirs,
collection Médium Poche, 2016
(première édition 1993).
224 pages. 6,80 euros.

Pour garçons et filles à partir de la 4e.

Imaginez un monde totalement aseptisé. Plus de couleurs, plus de saveurs, plus de sensation, de chaleur ou de froid, plus de neige, plus de soleil... Aseptisé aussi sur le plan affectif : plus de passion amoureuse, pas de haine, ni d'envie. Une petite pilule avalée chaque jour vous fait passer tout ça !

Dans cette société ultra cadrée, suivons Jonas, un garçon de 12 ans qui vit dans sa « cellule familiale » ainsi que le prévoit la règle : deux parents, un garçon, une fille, nés de mères porteuses.

Tout est prévu et décidé à la place des personnes dans cette organisation parfaite, idéale, égalitaire et harmonieuse, très lisse. Rien n'est laissé au hasard dès le début de la vie : les bébés, conçus artificiellement et élevés jusqu'à 1 an dans des pouponnières, sont affectés à un couple choisi par un comité des sages. C'est aussi l'âge où les enfants reçoivent leur nom. Dans ce monde-là, les personnes trop âgées, ainsi que les nouveaux-nés inaptes et les jumeaux, sont « élargis ». Personne ne sait exactement ce que cela veut dire. Ceux qui ne s'adaptent pas convenablement, qui dérangent l'ordre, eux aussi, sont élargis vers l'« ailleurs ».

Peu à peu Jonas va découvrir qu'ils sont éliminés, généreusement écartés avec douceur, lors d'un rituel qui offre toutes les apparences de la sérénité, le rituel de « l'au revoir, au revoir »...

Dans la communauté, une seule personne détient véritablement le savoir : c'est le dépositaire de la mémoire. À 12 ans, les enfants se voient désigner leur métier, leur fonction dans la société, par le comité des sages. Le verdict tombe : Jonas sera le seul dépositaire de la mémoire collective dont sont privés les autres, tous rendus artificiellement amnésiques. Comme il a du bon sens et qu'il veut comprendre, il va découvrir tout le passé de l'humanité, quand les enfants naissaient dans les familles, d'un papa et d'une maman, les liens d'amour entre les générations, les couleurs, la souffrance aussi... et il va réagir !

Avec un immense talent, Lois Lowry nous fait découvrir notre propre monde à travers les bribes de souvenirs que Jonas reçoit comme des bouffées d'oxygène dans son monde à lui, parfaitement insipide. Ce roman offre un grand plaisir de lecture, doublé d'une réflexion sous-jacente sur le caractère totalitaire des sociétés « dites » idéales.

La réalité rattrape ces livres écrits à l'origine comme des fictions.

Le Passeur a reçu, à sa sortie en 1993, une prestigieuse récompense aux États-Unis et d'autres prix en France. Il a été traduit et édité très vite en France à *L'École des Loisirs* qui le réédite toujours, maintenant en poche. On le trouve aussi dans la plupart des bibliothèques municipales. Il fait partie de la sélection de l'Éducation nationale.

Plus facile à lire que *1984* d'Orwell ou *Le Meilleur des mondes* de Huxley (1932), *Le Passeur,* réédité en poche, est une excellente entrée dans le genre de la dystopie, ces mondes futurs imaginaires dont les pseudo qualités deviennent des fléaux et finissent par anéantir l'homme.

À l'heure où le champ des possibles en matière de procréation hors sol et de manipulation des masses s'élargit dangereusement, ce roman est un antidote puissant et tellement agréable à lire !

Jonas est attachant dans sa redécouverte progressive de tout ce qui faisait le monde d'avant, c'est-à-dire le nôtre, les couleurs, les odeurs, les sensations, l'amour, la mort, la naissance naturelle, le froid de la neige et la brûlure du sable en été… Il retrouve un esprit de résistance savamment endormi par la science.

À partir de là, se fissure le mur de verre enfermant sa liberté. À vous de découvrir comment et par quels chemins…

Une valeur sûre à avoir dans sa bibliothèque.

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site ***www.123loisirs.com***.

✯ Bulletin de soutien ✯

ACTUAILES a besoin de vous…

Actuailes est un **bimensuel d'actualités gratuit pour les 10-15 ans**.
Nous avons besoin de votre aide pour continuer à offrir cet abonnement en ligne gratuitement, fruit du travail de nos 35 bénévoles.
Grâce à votre soutien matériel, nous pouvons financer le site actuailes.fr et le développement du journal dans les établissements scolaires. Ainsi vous contribuez à faire grandir et connaître ***Actuailes.***

Je fais un don pour soutenir le projet.

❒ **50€** (ex : - 33 €, coût réel 17€)
❒ **100€** (ex : - 66 €, coût réel 34 €)
❒ **200€** (ex : - 132 €, coût réel 68 €)
❒ **Autre : .....**

Nom :..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
CP :..... Ville : .....
E-mail : .....
Tél. : .....

66 % DE RÉDUCTION FISCALE

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de vos dons au fonds de dotation *Âme & Culture* dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Vous recevrez un reçu fiscal émis par Âme&Culture

Ces informations sont nécessaires à *Âme & Culture* pour vous faire parvenir votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et libertés (CNIL) du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de : *Âme & Culture*, 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection : ☐ vous pouvez cocher la case ci-contre si vous vous opposez au traitement des données vous concernant à des fins d'appel au don. ☐ Vous pouvez cocher la case ci-contre si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection commerciale.

1. Libellez votre chèque à *Âme & Culture / Actuailes.*

2. Remplissez ce coupon.

3. Envoyez le tout à : *Âme & Culture / Actuailes* 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

Merci !

Catherine Bertrand

Gifted (Mary)

Où comment le génie peut devenir encombrant ! À partir de 10 ans.

Sorti en France le 13 septembre dernier et à voir impérativement en VO, c'est ce que le cinéma américain appelle un « *feel-good movie* », c'est-à-dire un film pétri de bons sentiments, émouvant et avec une jolie fin… L'histoire est sans surprise et le scénario un peu décousu. Mais finalement Marc Webb, son réalisateur, pointe du bout de sa caméra quelques problématiques qui ne sont pas à prendre à la légère et qui méritent un peu de réflexion pour nous spectateurs.

Mary est une fillette adorable et brillante, élevée et instruite par son oncle Frank après le décès de sa mère. Ce dernier, interprété par Chris Evans[1], se décide à scolariser sa nièce afin qu'elle noue des amitiés avec des enfants de son âge. Repérée aussitôt par son institutrice comme une enfant surdouée, Mary va se retrouver au cœur d'une bataille judiciaire, son oncle et sa grand-mère se disputant âprement sa garde.

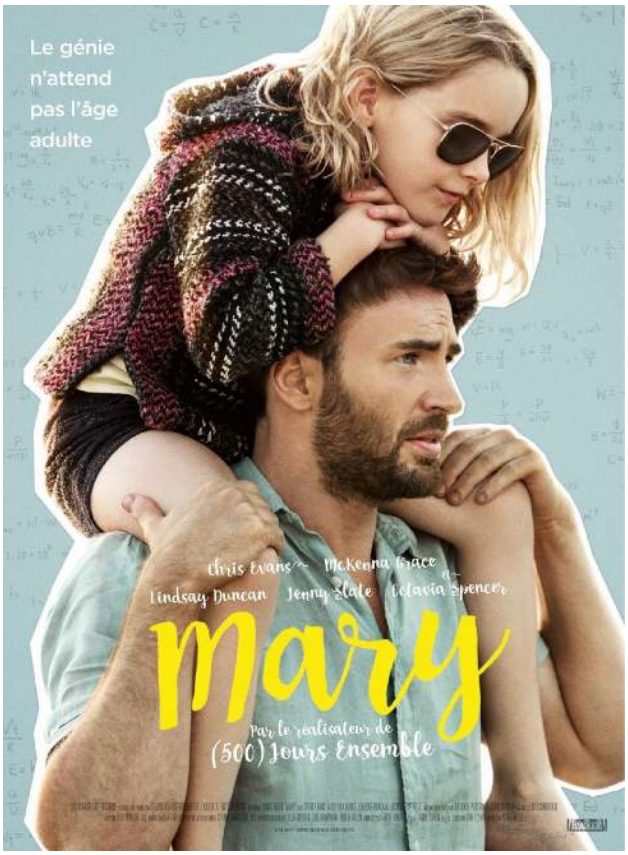

Si les personnages secondaires sont parfaitement superflus, le trio principal, filmé parfois un peu trop platement, est préoccupé par une question essentielle : faut-il privilégier l'épanouissement intellectuel ou l'épanouissement social ? Les amitiés d'un enfant particulièrement doué sont-elles les mêmes qu'un autre du même âge ? La grand-mère, présentée sans équivoque comme dénuée de tout sentiment, nous interpelle : est-il bon de laisser en friche un intellect aussi extraordinaire ? « Qu'as-tu fait de ton talent[2] ? » accuse-t-elle devant le juge. Mais Frank a ses raisons et un rebondissement nous permet de les comprendre. Dans *Gifted*, il est question du génie vu comme un handicap, d'amour et d'abandon, de mort et de postérité.

1. Un super héros des productions Marvel.
2. Le mot est bien sûr utilisé dans le sens de « don » comme l'anglais « *gifted* » se traduit par « doué d'un don, d'un talent ».

Tension entre le monde sportif et le président

Le monde sportif américain en ébullition après les déclarations de Donald Trump. Dans un contexte de violences commises par la police à l'égard des personnes de couleur, les récentes déclarations du président Trump ont suscité de nombreuses réactions d'opposition.

Samedi 23 septembre, à l'occasion d'un discours, mais aussi à travers plusieurs *tweets*, le président a condamné fermement les sportifs manifestant silencieusement en posant un genou à terre lors de l'interprétation de l'hymne national.

Comment cela a-t-il commencé ?

À la fin du mois d'août 2016, avant une rencontre, le joueur de *football* américain Colin Kaeperninck a refusé d'écouter debout l'hymne national afin de protester contre le racisme et les brutalités imputées à la police.

Ce sportif avait d'abord choisi de rester assis mais, devant la gravité de cet acte (manquer de respect au drapeau américain et à l'hymne national est considéré comme une infraction), il a préféré mettre un genou à terre. Cela constitue une posture plus proche du retrait que de la protestation.

Que signifie cette contestation ?

Son geste a été imité par de nombreux sportifs (*football* américain mais aussi *basket-ball*, *soccer*[1] ou athlétisme). S'inscrivant dans le cadre du mouvement *Black Lives Matter*[2], il suscite un débat très vif sur le patriotisme et le droit des joueurs professionnels à exprimer des opinions politiques lors des compétitions.

Si, dans le passé, d'autres sports ont été concernés par les revendications politiques (lors des Jeux olympiques de Mexico, en 1968, en signe de protestation contre la politique de ségrégation[3], deux athlètes américains avaient levé le poing et baissé la tête sur le podium alors que résonnait l'hymne national), c'est la première fois que ce phénomène se produit dans le *football*, véritable sport national aux États-Unis.

Aux États-Unis, le racisme constitue toujours une ligne de fracture. Au-delà des progrès réalisés, les nombreux faits divers relatant la mort de Noirs et l'acquittement[4] des policiers mis en cause, réveillent les tensions au sein de la société.

Dans ce cadre, l'attitude du président n'est pas de nature à apaiser les esprits. La posture consistant à poser un genou à terre pourrait même sortir du milieu sportif et devenir un symbole d'opposition au chef de l'État.

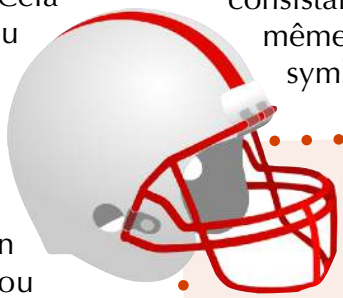

Le savais-tu ?

Le *football* américain a été créé au XIXe siècle. Ce sport est un cousin éloigné du rugby. Il se joue à la main et consiste à porter un ballon ovale dans l'en-but adverse. Il doit son nom aux dimensions du ballon (il est long d'un pied = mesure correspondant à la longueur d'un pied soit 0,3048 mètre environ).

1. Nom donné au *football* aux États-Unis. 2. Peut se traduire en français par « Les vies des Noirs comptent » ; c'est un mouvement dédié à la lutte contre le racisme et les violences faites aux Noirs aux États-Unis. 3. Ensemble de lois promulguées à la fin du XIXe siècle et organisant la séparation entre Blancs et Noirs dans les États du sud des États-Unis. 4. Désigne la décision d'un tribunal par laquelle une personne accusée d'avoir commis une infraction très grave est reconnue non coupable des faits qui lui sont reprochés.

C'est l'histoire d'un schtroumpf qui court et qui tombe. Il se dit : « Oh ! zut, je vais avoir un bleu ! »
Héloïse

Mon premier porte les voiles d'un bateau.
Mon deuxième est compris entre 1 et 5.
Mon troisième se boit au petit déjeuner.
Mon quatrième se fait avec les lacets de chaussures.
Mon tout est un petit gâteau.

Madeleine (mat-2-lait-noeud)

Un homme se présente à la pharmacie et demande au pharmacien :
– Je voudrais un médicament à base d'acide acétylsalycilique, ayant des propriétés analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires !
– Heu... vous voulez dire de l'aspirine ?
– Oui ! Je n'arrive jamais à retenir son nom !

Qu'est-ce qui est devant mais qu'on ne voit jamais?

L'avenir

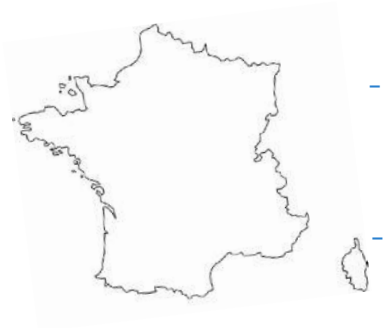

– Dis, maman, je suis bien né à Lille ?
– Oui.
– Et papa, il est né à Nice ?
– Oui, c'est exact.
– Et toi, maman, tu es née à Toulouse ?
– Mais oui ! Pourquoi tu me poses toutes ces questions ?
– Parce que je trouve que c'est une drôle de coïncidence qu'on se soit rencontré tous les trois !

Pourquoi le saule est-il pleureur ?

Parce qu'il n'aime pas la « saulitude »...

Pourquoi dit-on « Rire sous cape » ?

L'expression « rire sous cape » signifie rire tout bas ou se réjouir sans le montrer.
Issu du latin « *cappa* », au VIIe siècle, la *cappa* était une sorte de capuchon derrière un pan duquel il était facile de dissimuler son visage lorsqu'on voulait rire discrètement, sans que personne ne s'aperçoive de notre hilarité.
Il désignait également un vêtement de moine.
À partir du XVIe siècle, la *cappa* disparut et l'expression devint « rire sous son chapeau ». Mais cette locution disparaît à son tour pour ne laisser subsister que l'expression « rire sous cape ».

***Actuailes* : www.actuailes.fr**
Directrice de la rédaction : Gaëlle Iordanow – **Contact :** contact@actuailes.fr
Communication et partenariat : Jean Le Blanc communication@actuailes.fr – **Réalisation :** Camille Cassan
Secrétariat de rédaction : Alix de Marcillac – **Site internet :** website-modern.fr – dons@actuailes.fr